



Ordre du Temple Fondé en 1118

Notice historique synthétique

tirée des Archives de la Préfecture de Genève

Tirage restreint offert à titre strictement personnel



Translated from the original french text by Esonet Staff



© 2004 Esonet - *The Initiatory Tradition between East and West*

<http://www.esonet.com>

ALL RIGHTS RESERVED

Or. : de Genève, novembre 1911.

Cher fr. : Chevalier,

Nous t'offrons, dans les pages suivantes, les parties essentielles de trois anciens Rituels conservés dans nos Archives, persuadés qu'ils présenteront pour toi le plus vif intérêt et qu'ils stimuleront ta fidélité et ton entier dévouement à notre Ordre antique et sacré.

Du premier manuscrit, nous donnons de longs extraits; des suivants, la presque totalité.

Ces Rituels augmenteront chez nos frères le sentiment de respect dont ils entourent notre vieille institution. Les Chevaliers B. de la Cité Sainte de 1778 tinrent à les conserver et à les pratiquer, bien qu'ils eussent alors échangé leur titre de Chevaliers du Temple contre celui, non moins honteux, de Chevaliers de la Cité Sainte; ce fut de leur part un hommage mérité à la grandeur d'un Ordre dont la prospérité ne fut égalée que par ses malheurs, mais qui vivra constamment parmi les hommes, parce qu'il représente un idéal jamais atteint, et toujours désirable.

⚡ Eq. de MONTE CALVO, M.M.S.O. in Helv.

⚡ Eq. A LUMINE.

EXTRAITS

de Trois Rituels de l'Ordre des Chev. : B. de la C. S.

(Archives de la Préfecture de Genève).

- I.** - *Rituel de la fête de l'Institution de l'Ordre.*
- II.** - *Rituel de la fête des Trépassés au mois de noventbre.*
- III.** - *Rituel de la Conservation de l'Ordre ou Fête de Saint-Jean, suivi du précis de l'Histoire de l'Ordre.*

I

Rituel de la Fête de l'Institution de l'Ordre.

Cette fête est célébrée le 13/24 janvier en mémoire des vœux prêtés par *Hugo de Paganis* et ses huit compagnons, entre les mains de Guarimond, Patriarche de Jérusalem, et de la Règle ancienne donnée à l'Ordre, ainsi que la Réforme de celui-ci opérée 465 ans après.

On a dû conserver certains rapports étroits avec les anciens Ordres de Chevalerie, c'est pourquoi les Ch. B. de la C. S. célèbrent la fête de son Institution et la consacrent au renouvellement des vœux qu'ils ont faits à leur entrée dans l'Ordre.

On commence la cérémonie dans la salle des Novices, et on la finit dans le Grand Chœur. La salle des Novices représente le Temple de Jérusalem, au devant duquel est un autel avec neuf bougies en signe des neuf fondateurs de l'Ordre; sur les deux côtés de l'autel il y a neuf manteaux d'O.: et neuf croix de commandeurs.

Tous les Chevaliers sont en habit d'O.: , mais sans croix ni manteau.

Après les introductions d'usage, le Préfet prononçait une allocution dans laquelle nous relevons les passages suivants:

«L'amour des hommes et la défense de notre sainte Religion nous animent. Nous venons renouveler entre vos mains les vœux que nos respectables instituteurs ont juré de garder entre celles du Patriarche Guarimond, à Jérusalem. Ces vœux sont:

«I° Celui de la *Pauvreté* que nous pratiquons en attachant peu de prix aux biens passagers de ce monde, en n'abusant pas des biens que la naissance, la fortune ou notre travail nous ont procurés et en nous rappelant sans cesse qu'il y a des familles honnêtes qui languissent dans la misère, des hommes vertueux dénués des moyens d'existence, des malades dans le besoin, des personnes

opprimées qui réclament notre assistance.

« 2° Celui d'*Obéissance* que nous observons par notre soumission aux lois de l'État et aux règles de notre Ordre.

«3° Celui de *Chasteté* que nous pratiquons en vivant chastement, soit dans le célibat soit dans l'état de mariage, en nous abstenant de toutes actions impures qui dégradent l'esprit et

«souillent le cœur et en évitant avec soin toutes paroles et pensées obscènes.

«4° Enfin, celui de défendre la *sainte Religion chrétienne* que nous professons, par nos actions, nos paroles et toute notre conduite, et de nous abstenir de la société de ceux qui l'outragent ou de ceux qui la profanent par un faux zèle qui sert le fanatisme.

«Nobles Chevaliers, chers amis et bien aimés frères ! Pros-ternons-nous à la face du Dieu tout puissant présent à nos travaux, et promettons de faire tous nos efforts pour observer fidèlement les règles auxquelles nous nous sommes engagés.

Puis, le Prieur ayant revêtu du manteau et de la croix d'Ordre, le Préfet et huit des plus anciens Off.: du Chap.:, le Préfet continuait en ces termes:

«Bienfaisance, vertu sublime, qui unis les hommes par les liens les plus doux, tu seras sans cesse le cri de notre Ordre et le besoin de notre cœur.»

Il met son aumône sur l'autel et dit:

«Pauvres, qui êtes nos frères, recevez ce faible tribut. Notre vie vous est consacrée, et vous secourir sera toujours le plus cher de nos devoirs.»

Les autres Chevaliers font l'offrande.

Alors le Préfet, précédé du M.: des Cérém.: et suivi de tous les autres Chevaliers ouvre le Chapitre à la manière accoutumée.

On voit au Chapitre une armure complète, le Code, la Règle et une Crosse ornée d'une branche d'olivier.

Le Prieur lit la Règle.

Le Préfet dit:

«Renouvelons, mes FF. :. des vœux aussi chers à nos cœurs.»

Le Préfet prend le glaive d'Ordre.

La cérémonie se poursuivait avec le rituel accoutumé; elle se terminait par ces paroles du Préfet:

«Nous réitérons la promesse d'observer fidèlement les Règles de l'Ordre.»

Alors chacun regagnait sa place pour entendre le discours du Chancelier.

La cérémonie était suivie d'un réfectoire.

II

Rituel de la Fête des Trépassés au mois de novembre.

Le Chapitre est tendu en lés blancs et noirs, et n'est éclairé que par neuf torches funèbres, ou lampes sépulcrales; sur le blanc sont des croix de l'Or.∴, sur le noir des têtes de mort et des emblèmes relatifs à l'immortalité de l'âme; au milieu du Chap.∴ un cercueil, et par dessus une urne avec de l'encens.

Au-dessus du trône on lit:

Fratribus Benefactoribus defunctis.

Après l'ouverture du Chapitre le Préfet dit:

«La poussière est rendue à la poussière, mais l'âme qui la vivifiait est rentrée dans le sein de l'Éternel. Ils ont disparu ces FF.∴ tendres, ces bienfaiteurs modestes de l'Humanité; ils sont morts, mais leurs actions ne mourront jamais; leurs âmes, sorties des prisons ténébreuses, infectes et douloureuses qui gênaient leurs actions, sont rendues au sein de l'Éternel dont elles sort émanées. Ne nous attristons donc point sur leur sort, réjouissons-nous de leur bonheur; que cet

«appareil qui, pour le vulgaire, est un spectacle lugubre, soit pour nous une image de félicité. Glorifions-nous de l'immortalité de notre âme qui fut créée à l'image de la Divinité et n'en dégradons jamais la dignité par des passions viles qui abrutissent. Attendons la mort avec fermeté sans la désirer, sans la craindre; souvenons-nous des palmes immortelles qui nous attendent, mais n'oublions pas que l'homme ne les mérite qu'en remplissant jusqu'au bout la tâche que la Providence lui a assignée; rendons-nous utiles à nos FF.∴, à l'humanité; attendris par la lecture des actions généreuses de nos ancêtres, dont nos annales abondent, formons le vœu de les imiter.»

Le Prieur lit le catalogue¹ des principaux Bienfaiteurs et héros de l'Or.: et invite les FF.: à se souvenir d'eux. Il approche ensuite du cercueil et nomme les FF.: morts dans le courant de l'année. Les Chevaliers se mettent autour du cercueil. Le Prieur continue en ces termes:

«Mes FF.:, mes camarades, c'est là que nous arriverons tous; les uns bientôt, les autres plus tard; il n'y a que quelques jours de différence, mais que ces jours soient tous marqués par des bienfaits, car un jour est un siècle pour le malheureux qu'écrase le poids de la misère. Ministre d'un Dieu de bonté je vous dois l'exemple de la Bienfaisance.»

Il fait son offrande pour les pauvres dans le plat exposé sur le cercueil.

Tous les FF.: vont en faire autant.

Le Maître des Cérém.: brûle des étoupes. Le Préfet:

«*Sic transit gloria mundi*. La vertu seule est immortelle ainsi que le souvenir de nos bonnes actions.»

Le Maître des Cérém.: renverse l'urne qui contenait des cendres. Le Préfet:

«Homme! Souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière.»

Le Maître des Cérém.: présente au Prieur une cassolette sur laquelle celui-ci jette de l'encens. Le Préfet:

«Quand tu ne seras plus avec nous, il ne restera de toi que l'odeur de tes bonnes actions.»

Le Prieur:

«Mes FF.: souvenons-nous qu'il est un Dieu juste et miséricordieux et que nos âmes sont immortelles.»

Les FF.: s'embrassent. Le Préfet:

¹ Series Sup. Mag., voir après

«Que l'amitié, la bienfaisance et l'espérance nous soutiennent dans la carrière épineuse de la vie.»

Le Prieur continue:

«Charitas, concordia, et spes melioris vitæ sint semper nobiscum. Amen. »

Le Préfet:

Fratres, capitulum commemorationis fratrum nostrorum defunctorum clausum est.»

Le Doyen dit:

«*Clausum est.*»

III

Rituel de la Conservation de l'Ordre ou Fête de Saint-Jean, suivi du précis de l'Histoire de l'Ordre.

Cette fête commence en Chapitre et finit en Loge. Le Préfet ouvre le Chapitre et dit:

«Mes chers FF. :., nous célébrons en ce jour la mémoire des illustres fugitifs qui ont conservé l'Ordre; leurs noms sont consacrés dans nos fastes, rendons à leurs cendres le tribut de notre reconnaissance.

« F. :. Secrétaire, faites-nous la lecture du précis de notre histoire.»

Lorsqu'on en est à la fuite d'Aumont, le Préfet dit:

Pour célébrer le souvenir de la fuite d'Aumont, conservateur de notre Ordre, quittons l'habit des Chevaliers de la Cité Sainte, et prenons celui des maçons; ne perdons cependant jamais de vue notre origine et les principes de notre association primitive.»

Les FF. :. quittaient alors leurs insignes pour se rendre en Loge, le Préfet faisant fonction de Vén. :., le Doyen de I^{er} Surv. :., etc.

On fêtait ensuite maçonniquement la Saint-Jean en appelant à cette fête toutes les LL. :. de la même ville.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE L'ORDRE

En 1108

Hugues de Paganis et Geoffroi de St-Omer, natifs d'Auvergne, arrivèrent en Terre Sainte.

En 1111

Ils se réunirent à sept autres Gentilshommes le jour de la fête de la Sainte Trinité, et élurent Hugues de Paganis pour leur chef. Leur principal but fut de protéger les Pèlerins contre les Sarrasins et de tout sacrifier pour la défense de la Religion chrétienne.

Les neuf chevaliers nobles, fondateurs de notre Ordre furent:

1° Hugues de Paganis; 2° Geoffroi de St-Omer; 3° Guilbert Norfolk, Breton; 4° Philippe de St-Maur; 5° Hildebrand Lavis de Scala, noble Teutonique; 6° Jacques de Durfort-Duras, noble Lyonnais; 7° Martin de Rhodéz; 8° Guillaume de Gamache, Catalan, 9° Hugues, sire de Lusignan, Français.

Dans le principe, ces neuf chevaliers étaient errants.

En 1115

Le roi Baudoin leur donna une maison dans l'enceinte du Temple de Salomon.

En 1119

L'Ordre s'accrut de plusieurs autres chevaliers entre autres, Nicolas de Paganis, Archambaud de St-Aman; leur pauvreté fut telle qu'ils n'avaient qu'un seul cheval enharnaché pour deux chevaliers. C'est pour perpétuer la mémoire de cette circonstance que le sceau de l'Ordre représente deux chevaliers sur un même cheval.

En 1127

L'ordre compta vingt-sept chevaliers.

En 1128

L'ordre recut des règles au Synode de Troyes en Champagne, et l'habillement en blanc sans croix.

En 1129

Il se forma trois Prieurés, composés chacun de vingt-sept chevaliers; on convint de les diviser de cette manière afin de pouvoir mieux couvrir les avenues de Jérusalem. Les trois domiciles qu'on appela logements des Templiers étaient situés, l'un à Jérusalem, le deuxième à Aleppo (Alep), le troisième à Césarée. On décréta que neuf chevaliers auraient un supérieur, et au-dessus des supérieurs fut nommé un Préfet auquel les autres prêtaient obéissance.

En 1131

Hugues de Paganis, Grand Maître et instituteur de l'Ordre, fut tué dans une bataille contro les Infidèles.

En 1147

Le Pape Eugène III, pour distinguer l'Ordre des autres, ordonna que les chevaliers porteraient une croix de velours rouge et donna le titre de Commandeurs aux Supérieurs.

En 1152

Ce même Pape permit au Grand Maître d'avoir autant de frères laïques qu'il

désirerait et ordonna que les Armigeri (Ecuyers) porteraient aussi la croix sur leurs habits de couleur grise.

En 1157

Le Pape permit à l'Ordre de posséder des domaines et Seigneuries dans toute la Chrétienté; on augmenta les maisons de trois en trois et peu après les trois premières Provinces furent établies.

En 1178

On ajouta trois autres Provinces.

En 1183

Encore trois. Le nombre des Provinces fut irrévocablement fixé à neuf.

En 1187

La bataille de Tibérias fut livrée, et, par la trahison du comte de Tripoli, le roi Lusignan, le Grand-Maître Biderfort et beaucoup de frères chevaliers y furent faits prisonniers.

A la fin de cette année les Sarrasins conquièrent Jérusalem.

En 1190

Le 4 octobre se donna la malheureuse bataille d'Acon, où le Grand-Maître, plusieurs chefs et plusieurs chevaliers furent faits prisonniers.

En cette année, la résidence du Grand-Maître fut fixée à Antioche.

En 1192

Elle le fut à Acon.

En 1217

Elle le fut à Césarée.

Dans ces temps, l'ordre des Templiers eut plusieurs différends à soutenir avec l'Ordre de St-Jean, à cause de ses possessions en Chypre.

En 1229

Damiette fut conquise par les Chrétiens, après neuf mois de siège, pendant lesquels les chevaliers du Temple firent des prodiges de valeur.

En 1286

L'Ordre possédait déjà 40,000 Commanderies dans la Chrétienté, et ses revenus furent estimés à 2,000,000 d'écus d'or, ce qui, dans ces temps, était une somme énorme.

Un accroissement aussi prompt, qui augmentait tous les jours, fut la cause des malheurs de l'Ordre. Ces richesses éveillèrent la cupidité du pape Clément V et du roi de France Philippe IV dit le Bel, qui cherchèrent les moyens d'anéantir l'Ordre et de s'emparer de ses biens; l'occasion s'en présenta bientôt.

Deux chevaliers, l'un Seguin de Florian, ci-devant Grand Commandeur de Montfaucon, déposé pour son infâme conduite, emprisonné d'abord, puis remis en liberté; l'autre Noffodeï, de la Province du Pô et du Tibre, se rendirent à Paris pour leurs affaires et furent présents à une sédition populaire. Lorsqu'ils furent de retour à leur domicile, Noffodeï fut mis à l'amende par son Sous-Prieur et on lui refusa une Commanderie; sur quoi ils résolurent de se venger. Ils se rendirent à Montferrat, résidence du Sous-Prieur, et de là, à sa campagne, proche de la ville, et demandèrent à lui parler en particulier.

Le Sous-Prieur, Charles de Montcarmel, âgé de 81 ans, leur accorda audience et leur demanda ce qu'ils avaient de si pressé à lui communiquer. Ils

répondirent, avec le ton du reproche, qu'ils avaient à se plaindre du passe-droit qui leur avait été fait dans la nomination des Commanderies, et aussitôt Noffodeï porta sur la tête du Sous-Prieur un coup de son marteau de guerre, en usage dans ce temps-là. Le Sous-Prieur voulut crier au secours, et, pour y parvenir sauta par la porte, mais il y reçut par derrière un second coup qui le fit tomber à terre. Cependant, il tâcha de se traîner vers une autre porte, où il reçut un troisième coup au front qui l'étendit roide mort. Cette action abominable commise vers le soir fit craindre aux assassins d'être arrêtés par les domestiques du Sous-Prieur, et, pour l'éviter, ils sortirent par une fenêtre qui donnait sur le jardin, jetèrent le corps du Sous-Prieur en dehors, et le portèrent ensuite à quelques pas, derrière un buisson, le couvrirent en grande hâte de pierres et de broussailles et se sauvèrent sur le champ. Ils se rendirent à Paris et y dénoncèrent l'Ordre comme étant cause de la sédition populaire de l'année précédente. Ils accusèrent en même temps les membres de l'Ordre de crimes abominables, comme de sodomie, de blasphèmes, de renier Dieu à leur réception.

Ils répétèrent les mêmes dénonciations à Rome où on les conduisit, et, sous le prétexte que les Templiers faisaient leurs réceptions et tenaient leurs Chapitres de nuit et très secrètement, on leur accorda confiance, ou plutôt on parut la leur accorder, pour saisir l'occasion de s'emparer de leurs richesses.

Le Pape accorda à ces traîtres parjures un sauf-conduit et cita à comparaître devant lui le Grand-Maître, qui faisait alors la guerre en Chypre, contre les Infidèles. Le Grand-Maître convaincu de la fausseté et de la méchanceté de ces inculpations ne balança pas à obéir.

Pendant ce temps, Noffodeï, fort de son sauf-conduit, osa se montrer ouvertement à Montfaucon, où les Templiers l'emprisonnèrent et l'étranglèrent dans le Chapitre Provincial du Port-libre, à Milan. On en prit occasion de faire le procès à l'Ordre sans autre formalité.

En 1310

Le Grand-Maître, Jacques Molay, fut, sur l'ordre du Roi et à l'insu du Pape, enchaîné et incarcéré au Châtelet à Paris, quoiqu'il eût eu l'honneur, quelques années auparavant, de tenir sur les fonts de baptême le fils aîné du Roi ; en suite de quoi, à la réclamation du Pape Clément V et du Roi de France, tous les chevaliers du Temple furent mis en prison.

En 1313

Le Grand-Maître, Gentilhomme Bourguignon, fut brûlé à un feu lent, après avoir été mis à la question; il succomba à des tourments inouïs, qu'il endura avec une fermeté incroyable et sans proférer une seule parole qui pût inculper l'Ordre. Beaucoup de chevaliers eurent le même destin, et endurèrent la mort la plus cruelle et la plus ignominieuse sans qu'on pût leur arracher la moindre déclaration des secrets de l'Ordre.

En 1311

Le 16 octobre, il avait été arrêté au concile de Vienne d'abolir entièrement l'Ordre, quoique quatre voix seulement sur trois cents votants eussent été de cet avis. Tous les évêques, espagnols, anglais, écossais, irlandais, allemands, danois et italiens, hors un seul, et tous les français, hors les archevêques de Rheims, de Sens et de Rouen, furent du sentiment de conserver l'Ordre. Malgré cela, par provision, et par puissance apostolique, ainsi qu'il fut déclaré, la condamnation fut décrétée. En conséquence, dans la même année, cinquante-neuf chevaliers Templiers furent exécutés en un seul jour. Ceux qui avaient eu le bonheur de se soustraire aux persécutions s'enfuirent bien loin de leur patrie. Une grande partie se rendit dans les pays du nord, tels que la Suède, la Norvège, l'Irlande et l'Ecosse, pays montagneux et peu peuplés alors.

Pierre d'Aumont, Grand-Maître provincial d'Auvergne, fut contraint, avec

deux commandeurs et cinq chevaliers, de quitter son pays, après s'être défendu vigoureusement dans plusieurs châteaux qui appartenaient à l'Ordre.

Pour n'être pas reconnus ils se déguisèrent en maçons et changèrent de nom; Aumont prit celui de Mac-Benac. Dans ce travestissement ils sortirent heureusement de France, et, après avoir essuyé bien des traverses, arrivèrent en Irlande.

Mais ne s'y croyant pas en sûreté, ils s'enfuirent dans les îles d'Ecosse, toujours travestis en maçons. Arrivés dans une de ces îles nommée Moll, située à l'occident de ce Royaume, ils y rencontrèrent un gentilhomme anglais nommé Georges Harris, Grand Commandeur d'Hamptoncourt, qui s'y était aussi réfugié avec quelques-uns de ses frères.

En 1312

Ils y tinrent Chapitre, le jour de la fête de St-Jean, et résolurent de professer constamment les principes de l'Ordre, d'en conserver les titres, jusqu'à ce que, dans des temps plus heureux, on pût les faire valoir.

Aumont fut élu Grand-Maître, et sous lui l'Ordre fut propagé sous les formes extérieures, tel qu'il est aujourd'hui. On décréta les noms symboliques et usages des maçons pour conserver la mémoire du travestissement d'Aumont et de ses frères, et de l'obligation dans laquelle ils s'étaient trouvés d'exercer le métier de maçon pour pourvoir à leur subsistance.

En 1313

Aumont déjà très âgé ne put soutenir une vie aussi pénible et décéda peu de temps après avoir rétabli l'Ordre.

Harris fut élu à sa place; ce fut lui qui permit aux chevaliers de se marier, afin de pouvoir conserver et perpétuer l'Ordre, parce que dans ces temps désastreux, on n'osa jamais tenter d'initier un homme libre, ou au moins de lui

donner les connaissances supérieures au grade de Maître. Pendant plus de 250 ans on n'initia même personne au grade de Maître Ecossais, à moins que ce ne fût un enfant de l'Ordre, et il n'y a que 150 ans qu'on a confié les secrets de l'Ordre à des Maîtres Ecossais nés de parents libres.

Harris permit enfin d'initier des hommes de tous états, civils ou ecclésiastiques, même des membres de la Confession grecque, et de leur donner l'entrée dans l'Ordre. *C'est aussi lui qui a établi le sceau représentant un Phénix, avec cette devise: Perit ut vivat* et qui introduisit toutes autres devises.



SERIES SUPERIORUM MAGISTRORUM

- 1111 *Hugo de Paganis*, fundator ordinis, festo Trinitatis,
1131 periit in prælio apud Sur XV° 8br.
1131 *Robertus Burgundius*, electus X° Xbr.,
1150 periit in prælio Aconensi.
1150 *Bernhardus a Tremela* (Tremblay),
1153 periit vulneribus acceptis.
1153 *Burckardus Blankesfortius* (Blanchefort),
1154 captus in prælio, - 1158 liberatus, 1170 moritur.
1170 *Gaufredus Fulgericus* (de Fucheric),
1171 moritur ann. Nat. 72
1172 *Odo de Sto Amando*,
1176 Captus in prælio apud vadum.
1176 *Gerhardus Biderfortius* (de Biderfort),
Prior Prov. Magister ordinis constitutus.
1179 *Odo de Sto Amando*, moritur in captivitate.
1180 *Theodoricus de Theric*.
1181 Obiit diem supremum Veronæ
1185 *Gerhardus Biderfortius*.
Captus in prælio apud Tiberias.
Nicolaus de Thiry. Magnus Præceptor, Vicarius ordinis consitutus
1188 *Gerhardus Biderfortius* e captivate liberatus,
1190 interfectus in prælio Aconensi IV° 8br.
1190 *Hernandus Petragorinus* (de Petragoien) dictus Thurunensis.
1194 obiit Antiochiæ.
1193 *Petrus de Monte Acuto* (de Montaigu),

- 1203 moritur apoplexiæ. Xbr
- 1223 *Archembaldus Bisol,*
- 1225 periit veneno accepto.
- 1235 *Christophorus de Sta Morea (de S^t-Moore),*
- 1235 periit in conflictu contra Arabes prope Sur.
- 1256² *Nicolaus de Monte Sancto,*
- 1239 vulneribus apud Cæsaream acceptis moritur.
- 1239 *Hermanus Petragorinus II,*
- 1263 occidit in prælio dev. Lucæ intra ann. 1271-1272.
- 1271 *Robertus,*
- 1277 obiit diem supremum.
- 1277 *Petrus de Bello-Joco (de Beaujeu),*
- 1291 periit in obsidione Aconensi.
- 1291 *Monachus Gaudino (Godin le Moine),*
- 1301 obiit diem supremum.
- 1301 *Jacobus de Molay,*
- 1313 die XIII^o 8br. Incarceratus – 1313 in flammis periit.

² probable erreur typographique dans le texte original

SERIES SUPERIORUM MAGISTRORUM

qui postea regnaverunt.

1312-1313	<i>Amanus I (Aumont) Restaurator Ordinis.</i>
1313-1330	<i>Harris.</i>
1330-1332	<i>Sylvester a Grumbach.</i>
1332-1370	<i>Stewart.</i>
1371-1392	<i>Obrack, Hibernus.</i>
1392-1427	<i>Battes, Scotus.</i>
1427-1459	<i>Lindwerth, Hibernus.</i>
1460-1500	<i>Galbert, Gallus.</i>
1504-1538	<i>Aumont II. Nepos ex frate Amani.</i>
1538-1589	<i>Aumont III. Filius antecedentis.</i>
1589-1592	<i>Aumont IV. Filius antecedentis.</i>
1592-1595	<i>Hawkins, Scotus.</i>
1595-1627	<i>Stewart II.</i>
1628-1659	<i>Mortemart. Gremi</i>
1659-1679	<i>Eques a Tonitru: Charles II.</i>
1679-1695	<i>Eques ab Equo nigro: Jaques Monmouth.</i>
1695-1717	<i>Eques ab Oceano: Comte de Perth.</i>
1717-1732	<i>Eques a Leone aureo: Comte Scaforth.</i>
1732-1743	<i>Eques ab Unione: Robert Douglas.</i>
1743-1765	<i>Eques a Sole aureo: Robert Belfort.</i>
1772	<i>Eques a Victoria: Ferd. de Brunswick.</i>
1817	<i>Eques a Leone: Ch. de Hesse.</i>

Nota. – Entre l'année 1765 et 1772, le siège a été vacant, et a eu pour Adm. le G.P. Simon Lord Lowal.

La Suède ayant fait scission en 1781 le F.: a Corona vindicata Gustave III a été nommé par la Suède coadjuteur en 1783 et Gr. M. National en 1788 ; il fut assassiné par Ankaström et eut pour successeur le F.: Defensor Crucis, comte de Gottorp.

Ici s'arrête notre manuscrit. Les Supérieurs de l'Ordre, à partir de ce moment-là, furent les Grands Prieurs d'Helvétie.